



Doc. 13441
09 avril 2014

La protection des mineurs contre les dérives sectaires

Amendement¹ n° 52

Dans le projet de résolution, au paragraphe 6.8, remplacer les mots «dérives sectaires» par les mots suivants :

«abus, violences et crimes à l'égard des enfants».

Déposé par:

DOBBIN Jim, Royaume-Uni, SOC
BENTON Joe, Royaume-Uni, SOC
DONALDSON Jeffrey, Royaume-Uni, GDE
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC

1. 2014 - Deuxième partie de session

